



## « AVSplus » ne fait aucun cas des prévisions menaçantes

L'Union syndicale suisse (USS) lance une initiative populaire demandant une augmentation de 10 % de toutes les rentes AVS. Cette demande ne fait aucun cas de la situation financière de l'AVS, menacée de détérioration. Au lieu d'une augmentation des prestations, l'assurance sociale a besoin de réformes structurelles et d'un frein à l'endettement.

La mise en œuvre de l'initiative AVSplus, pour laquelle la collecte des signatures démarre aujourd'hui, entraînerait des coûts supplémentaires pour l'AVS de l'ordre de 3,7 milliards de francs par an environ. L'initiative réclame le relèvement linéaire de 10% de toutes les rentes. Ces prestations supplémentaires représenteraient 1,1 point de pourcentage par rapport aux cotisations salariales actuelles. Le financement serait assuré, du moins en partie, par un impôt national sur les successions. Les recettes de l'impôt sur le tabac alimenteraient directement l'AVS, et non plus les caisses de la Confédération. À l'heure actuelle, les recettes issues de cet impôt (2,4 milliards de francs en 2012) sont utilisées pour financer la part de la Confédération à l'AVS/AI. Un changement dans le sens de ce que l'initiative souhaite impliquerait pour la Confédération de réduire ses dépenses dans d'autres domaines, la formation ou les infrastructures, par exemple.

L'objectif même de l'initiative va à l'encontre du bon sens. La Suisse aura fort à faire ces prochaines années dans le domaine de l'AVS : la priorité ne portera pas sur le développement des prestations, mais sur le financement durable et la pérennité de l'assurance. Plus le temps passe, plus la situation financière de l'AVS devient précaire. Selon l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), les recettes (cotisations salariales et versements de la Confédération) ne suffiront plus à couvrir les rentes cette année déjà. La faute à l'évolution démographique :

depuis l'introduction de l'AVS en 1948, l'espérance de vie des retraités s'est allongée de 50 %. Parallèlement, le taux de natalité a reculé. Le rapport entre actifs et bénéficiaires de rente se détériore continuellement. En 1948, une rente était financée par six actifs, contre 3,4 actifs aujourd'hui. En 2040, le rapport sera probablement de deux personnes actives pour une rente. Le seul maintien du niveau de prestation actuel sera un énorme défi – sans parler des prestations supplémentaires réclamées par l'initiative AVSplus.

Avant que de penser à développer le catalogue des prestations de l'AVS, il convient de travailler à assurer le financement des prestations actuelles. Des réformes structurelles et l'introduction d'un frein à l'endettement sont nécessaires, pour éviter que la situation ne dérape et qu'une montagne de dettes ne s'accumule, comme ce fut le cas avec l'Al. L'initiative AVSplus n'aide en rien à relever ces défis, elle aggrave au contraire les problèmes.